

COLONEL DE SALABERRY.

Un correspondant de la Minerve, qui signe "Un grand nombre de citoyens," fait remarquer que l'honorable M. Taclé vient de laisser vacante sa place de député-adjutant-général. Il suggère comme devant être très populaire la nomination, à cette place, du colonel A. M. De Salaberry; car, dit-il, c'est le "fils d'un brave, un brave lui-même, un Canadien vrai sang;" il ajoute que, par là M. De Salaberry "mérite du gouvernement actuel et doit attendre de lui, plus que d'un autre, cette place qu'il peut remplir si avantageusement."

Nos lecteurs se rappelleront sans doute deux articles qui ont paru dans les Melanges Religieux, sur les Bals à la campagne. Un correspondant de l'Avenir y a répondu ces jours derniers, et voici la réponse de "l'Ami de la justice," réponse que nous nous faisons encore un plaisir de publier.

L'Avenir du onze courant (mars) me tombe en ce moment sous la main, et j'y lis la correspondance Les bals à la campagne. Jusque-là l'auteur du Conte populaire n'a dit mot pour sa défense, et l'éditeur semble rejeter sur son correspondant tout le blâme de cette affaire. Celui-ci apparaît avec eux et croit la réplique triomphante et assaisonnée d'un goût exquis. Mais voyons, en deux mots, si sa victoire est aussi complète qu'il aime à le croire.

Etablissons d'abord le vrai point de la question. Tout le monde, avait dit le correspondant, est maintenant d'accord pour encourager les bals publics. L'Ami de la justice s'est permis de lui dire que non, et lui en a donné les raisons. Le correspondant pour toute réplique nous dit fort sérieusement que la danse, bien loin qu'elle fût placée au rang des vices dans l'antiquité, a toujours été en grand honneur chez tous les peuples; qu'elle a même fait partie de tous les cultes, sans en excepter le culte de la religion chrétienne. Que la danse soit innocente en soi, c'est ce dont personne ne doute. Car qui serait assez extravagant pour oser dire que sauter en cadence soit chose contre la morale? Que la danse ait pu quelquefois entrer dans certains actes religieux, c'est ce que j'accorde sans peine au correspondant. Tout le monde le sait, Marie, sœur de Moïse, dansa avec d'autres femmes, en chantant des cantiques à la louange du Seigneur après le passage de la Mer Rouge. David, ce roi si vaillant et si pieux en en même temps, dansa de toutes ses forces devant l'Arche-d'alliance, pour témoigner sa joie par un motif de religion. Dans les siècles d'or où régnait la simplicité des mœurs, on dansait quelquefois devant les églises aux jours de dimanches et de fêtes sous les yeux des pasteurs qui veillaient à ce qu'il ne s'y passât rien de mal. Encore aujourd'hui dans ce pays, il se fait de très innocentes réunions de familles; et on y donne un repas joyeux. Les jeunes gens, parents et amis du voisinage y dansent avec modestie, en habits décens et sous les yeux de leurs parents vigilants, qui font bien attention à ce que rien ne se dise ou ne se fasse qui puisse blesser tant soit peu la pudeur. Personne à ma connaissance ne trouve à redire sur cela. Je crois même que M. le curé de Terrebonne permettrait volontiers aux filles de sa congrégation qui, dit-on, sont fort sages, de danser entre elles, comme la sœur de Moïse, en chantant leurs doux et harmonieux cantiques. Je crois même que si le correspondant et ses amis voulaient danser, comme le roi David, dans certaines réunions religieuses, il serait assez tolérant pour ne leur en pas faire un crime. Car enfin ce curé entend raison quelquefois.

Mais d'abord il faut remarquer ici que les danses ne faisaient point partie du culte religieux, au moins chez les juifs et les chrétiens, comme le prétend le correspondant. Car je ne pense pas qu'il trouve dans les livres saints, les Conciles et les Cérémoniaux, aucun texte qui prescrive la danse dans les cérémonies religieuses. Tout simplement les pasteurs donnaient des directions pour que les danses qui se faisaient aux portes des églises et entre les offices, par forme de récréation, ne dégénéraient pas en licence.

Malheureusement les choses les plus indifférentes et les plaisirs les plus innocents tournent souvent au détriment des mœurs. C'est ce qui arriva bientôt par rapport aux danses qui n'étaient d'abord que de purs amusements, que l'on tolérait les dimanches et fêtes; mais qui finirent par être des danses publiques. C'est alors qu'elles furent prohibées par les Conciles de Reims et de Tours en 1553, par celui de Bourges en 1584, par celui d'Aix en Provence en 1585, et par le premier de Milan, où St. Charles défend absolument les danses en ces saints jours. Et comme alors la puissance civile prêtait main forte à l'autorité ecclésiastique pour réprimer les abus, plusieurs ordonnances furent émanées par les Rois de France pour arrêter les désordres qu'occasionnaient les danses publiques. On pourrait citer à l'appui de ceci les Ordonnances de François 1er du 7 janvier 1520; celles de Charles IX en 1560; de Henri III en 1579; de Louis XIII en 1610; de Louis XIV en 1698. Les danses publiques, appelées Pêlées baladoises, ont été supprimées par arrêt du parlement du 3 septembre 1667, avec défense à tous les seigneurs, hauts justiciers, et à leurs officiers, de les permettre. Pardonnez-moi, M. l'éditeur, cet étalage d'érudition. Car si je cite toutes ces autorités ecclésiastiques et civiles, c'est uniquement pour montrer au correspondant que les danses publiques étaient alors des abus si enracinés qu'il fallut recourir aux deux autorités réunies et revenir souvent à la charge. D'ailleurs il pourra voir, en passant, que je ne suis plus au siècle d'Auguste et que même je ne m'éloigne pas trop de 1848. Il pourra se convaincre que ce n'est pas seulement dans les siècles du paganisme que certaines danses publiques deviennent

dangereuses à la moralité d'un peuple, et pour cela dignes de censures. Il saura aussi que, sans être aussi subtile que lui je puis appliquer les principes des mœurs publiques aux divers âges et aux diverses circonstances de la société. Enfin le correspondant termine par une phrase qui donne une juste idée du bon goût et des belles façons qu'il a sans doute étudiées et apprises en fréquentant les bals publics. "Où, diable se niche-t-elle se niche? Le public jugera si c'est chez moi ou chez lui qu'elle s'est nichée." Je le laisse volontiers juge en cette affaire. Tout ce que j'ai à dire ici, c'est que le correspondant a voulu tourner en ridicule le curé de Terrebonne et avec lui tout le clergé; sans avoir précisément l'habileté consommée du correspondant, on peut cependant s'en apercevoir. Que, pour défendre la vérité et la justice, injustement attaquées par de badines railleries, j'aie cherché à mettre de mon côté des rieurs, personne autre que le correspondant n'y trouvera ombre de malice. Pourquoi en effet ne pas repousser le ridicule que mérite toute doctrine dangereuse et séduisante. Et ne fût-ce pas de la sorte que le prophète Elie confondit, à lui seul, 450 faux prophètes de Baal qui trompaient le peuple de Samarie, et l'empêchaient de servir le Dieu d'Israël. Ils avaient invoqué, toute une matinée, leurs fausses divinités et le feu ne tombait pas du ciel pour consumer leur victime. Criez plus fort, dit Elie sur le ton de la raillerie, criez plus fort; car votre Dieu est peut-être à converser quelque part, ou il est au réfectoire, (car il était midi), ou il est en route, ou certainement il dort. Je pense que le correspondant ne s'aviserait pas d'adresser à Elie son compliment de belle façon; où, diable, la malice va-t-elle se nichée? J'ai la confiance que l'Avenir n'imitera pas ce style de son correspondant. Vraiment je ne le lui conseillerais pas; car ce serait un modèle de mauvais goût à donner à la jeunesse pour laquelle il écrit. Je pense aussi qu'il comprend mieux que ce correspondant la nécessité de ne pas se brouiller avec ses confrères et surtout avec ses concitoyens, dont sans doute il dépend comme tout autre journaliste. Pourquoi, en effet, ne pas s'entendre pour travailler au vrai bonheur du peuple, en s'efforçant de le rendre moral, honnête et industrieux?

L'AMI DE LA JUSTICE.

M. l'Éditeur,

Le village de St. Hyacinthe vient de donner une nouvelle preuve de sa charité envers les infirmes et les pauvres de la société. Le Bazar a été organisé par le zèle et le dévouement des principales Dames de la place, et le produit dépassé l'attente générale, vu la mauvaise année pour le commerce et l'agriculture; il s'est monté à la belle somme de 1322 livres ancien cours. Voilà certainement quelque chose qui fait honneur à la population aisée de ce village, et qui montre ce que ses habitants pourront faire un jour, quand le commerce sera plus activé dans cette partie de la province par la facilité des communications avec les grandes villes.

La salle du Bazar a été ouverte le lundi et le mardi avant le Mercredi des Cendres. C'était véritablement intéressant de voir la bonne disposition de tous les articles que les Dames bienveillantes offraient en vente au bénéfice des malheureux; aussi n'ont-elles pas manqué de trouver de l'encouragement dans le public. La grande salle du Bazar a constamment été remplie de personnes qui venaient favoriser des vues aussi belles que celles qui ont donné lieu à ce Bazar. Ces deux jours se sont donc passés à St. Hyacinthe dans le plaisir de faire du bien, et en même temps dans une fête publique qu'il est à désirer de voir imiter.

UN SPECTATEUR

St. Hyacinthe, 10 mars 1848.

AMÉLIORATIONS.—Le Pilot de samedi nous apprend qu'à la séance (mercredi) du conseil de ville, le maire a proposé les améliorations suivantes: 1o niveler la place Viger et y planter des arbres; 2o compléter les travaux sur la Place-d'armes; 3o continuer la rue Ste. Catherine vers l'Est jusqu'aux limites de la cité; 4o renouveler les pavés en bois ou les remplacer par des pavés de pierre; 5o continuer un canal dans les rues Wellington et Youville; 6o faire des trottoirs en bois partout où il est nécessaire; 7o prolonger la rue Craig jusqu'à la rue Campeau ainsi que le tunnel en briques, et au-delà s'il est possible; 8o adopter des mesures pour égoutter le quartier St. Jacques et autres endroits qui en ont besoin; 9o placer au coin des rues le nom de toutes les rues; 10o adopter des moyens pour faire numérotter toutes les maisons; 11o acheter un terrain pour y placer le marché à bêtes; 12o adopter quelque mesure pour fournir à la ville une quantité d'eau plus considérable, surtout dans les incendies; 13o réparer les édifices des water-works, et passer un règlement pour déterminer la manière de fournir l'eau et les sommes à payer; 14o réparer sans délai le monument Nelson pour l'empêcher de s'écrouler.—Ce sont là des améliorations indispensables et que la corporation ne se refusera pas sans doute de faire au plus tôt.

PROROGATION.—M. Drummond a annoncé hier que la Chambre serait prorogée jeudi, si le bill des subsides et celui pour continuer les loix expirantes sont passés.

RÉCOMPENSE.—Une proclamation dans la Gazette Officielle, offre \$400 de récompense pour l'arrestation des personnes qui ont détruit les livres de Poll à l'élection de Beauharnais.

TÉLÉGRAPHE.—Le télégraphe de Montréal à Troy et de là à l'Atlantique est en opération depuis quelques jours.

SÉNATEUR.—L'hon. J. M. Halley membre du congrès, est décédé le 9 courant à Jacksonville, Floride.

ELECTION.—Le 27 courant, il doit y avoir, dans le quartier St. Laurent, une élection pour le conseil municipal en place de M. Workman qui a résigné.

LE TEMPS.—Nous voici vraiment en printemps, nous avons un dégel complet depuis trois ou quatre jours, et hier le temps était en ne peut plus deux. Aussi dans la soirée la pluie a-t-elle commencé à tomber et a-t-elle continué jusqu'à ce matin. Aujourd'hui le temps est clair et très doux; le dégel continue, la neige disparaît "grand-train."

BATEAU-A-VAPEUR.—Le steamer Wantan a été brûlé hier matin à N. Y. L'équipage et les passagers ont été sauvés. La cargaison est perdue, ainsi que 9 chevaux qui étaient à bord.

L'HON. F. HINCKS.—M. Hincks vient de faire paraître son adresse aux électeurs d'Oxford; il se propose de se rendre immédiatement à son comté où il demeurera jusqu'à ce que l'élection soit terminée.

BILL DES DOUANES.—La Gazette Officielle de samedi contient une proclamation annonçant que la sanction royale a été donnée au bill des douanes du Canada, et que le 5 avril prochain le dit bill devra commencer à avoir force de loi.

NIAGARA.—Le Pilot de ce matin nous apprend que M. Elliott, le contracteur pour le pont de suspension de Niagara, a traversé mardi dernier en deux minutes et trente secondes à la rive américaine au moyen d'une seule chaîne.

PRIX DE PURIFICATION DU GAZ.—A une assemblée spéciale des commissaires pour la cité de Londres, les faits suivants ont été constatés. M. Daw a annoncé que le gaz pour la cité de Londres, sans compter celui employé dans les prisons et autres édifices, coûte £12,000 par an; M. Leslie a expliqué la nature et l'effet du plan proposé pour purifier le gaz et en augmenter le pouvoir, et par là même à diminuer les dépenses. "Ce gaz peut se donner à 3 chelins par 1,000 pieds." Il a ajouté que les 2,700 lampes dans les rues de la cité exigent 13,500 pieds par heure, faisant une dépense de £2 par heure.

NEW-YORK, 20 MARS, 7 HEURES P. M.—Le papier, etc., des maisons françaises ne peut pas trouver d'acheteurs. La fleur conserve son prix, mais ne se vend que lentement; le prix en est de \$6 50 à \$6 75. le montant de la souscription.

L'AMÉRIQUE.

Nous eussions beaucoup désiré de pouvoir reproduire en entier cette magnifique pièce de vers, qu'un journal appelle "une magnifique dithyrambe sur un magnifique sujet," mais le cadre de notre journal n'est pas assez étendu pour cela. Contentons-nous donc de la fin de ce beau morceau. Le poète, parlant de l'Union américaine, s'écrie:

Nul peuple jusqu'ici ne fut grand dans l'histoire, Sans passer par l'enfance, âge préparatoire; Hollandais, Espagnols, Anglais, Français, Germains, Tous, avant de marcher, rampèrent sur les mains; Celui-ci fut créé dans sa taille complète. Trois quarts de siècle à peine ont assis sa conquête. Son sang est encore tiède aux champs de Bunkers-Hill, Et le voilà déjà dans son âge viril, Et voilà que son front s'est constellé de gloire, Que, prompt à dédaigner son premier territoire, Du rocheux Orégon il a soumis le sol, Qu'il a pris la Floride au royaume espagnol, A nous la Louisiane, éblouissant domaine; Que son pied conquérant aujourd'hui se promène Sur la terre de l'or où tant de sang-fuma Au siècle des Cortez et des Montezuma; Qu'à son immensité chaque année il ajoute.

Que lui faut-il de plus? La Havane sans doute? La perle de l'Espagne? Oui, ce joyau marin Est bien digne d'avoir place dans son érin, Et, dans le golfe heureux qui la tient en chassée, L'épave de la saisis occupe sa pensée; Le trésor est si près, le maître si lointain! Qu'il attende en ces vœux le destin! Ne doit pas en ces vœux encor le satisfaire? Si les étoles d'or de tout cet hémisphère Ne viendraient pas se joindre, en traçant un sillon, A celles qui déjà couvrent son pavillon? S'il n'est pas décidé qu'après un tel augure, L'aigle de l'Union, dans sa pleine envergure, Montrera tout à coup son vol persévérant Par delà l'autre bord du fleuve St-Laurent, Et qu'alors, repliant la course de son aile, Et tournant vers le Sud son ardente prunelle, Après avoir jeté sur le Chimborazo Un cri dont les deux mers reproduiront l'écho, Après avoir détruit, entre les deux tropiques, Un débile réseau d'informes républiques, Il viendra se poser, dans son dernier élan, Sur l'orangeux détroit que perça Magellan?

Merveilleux avenir qu'un voile encor dérobe! C'est par là que tout marche à l'unité du globe. Ce grand travail commencé, il se fait sous nos yeux; L'axe continental glisse vers d'autres lieux; Chaque jour nous en montre un éminent présage; Quand les hommes, pareils aux oiseaux de passage, Quittent le ciel natal pour des cieux inconnus, C'est un signe certain que les temps sont venus, Que l'invisible main qu'on nomme Providence Elève une grande sur une décadence. Oh! vont ces longs troupeaux d'Allemands soucieux, D'Irlandais demi-nus qui, sur de longs essieux Chargés d'aïeux, d'enfants, de frères ustensiles, Cheminent pour trouver de nouveaux domiciles, Et qui semblent de fuir, qu'avant des jours bien longs, Leur antique édifice, usé dans sa charpente, Tombera; que ses murs fléchissent sur leur pente, Et que ses fondements ont perdu le niveau. Le vieux Monde s'en va vers le Monde nouveau.

BALTIMORE.—Le N. Y. Herald nous apprend que le 12 courant il y a eu à Baltimore un incendie peu considérable qui néanmoins a été l'occasion d'un complot entre plusieurs centaines de pompiers, pendant un temps, il y en avait de 1200 à 1500 qui étaient suggés dans le mêlée, plusieurs ont été tués, on grand nombre blessés. Le lendemain matin la lutte a recommencé à un nouvel incendie. Admirable!!

TEMPÉRANCE.—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que grâce à la persévérance et aux efforts constants de mess. les curés de St. Barthélémy et de Maskinongé, ainsi qu'à la parole éloquentes de mess. Chéniquy, les paroisses de St. Barthélémy et de Maskinongé se sont rangées en masse sous la bannière de la Tempérance.

ACCIDENT.—Un nommé Simon Turgeon, passager, ci-devant vendeur de pois-on, a perdu la vie le 16 en traversant le fleuve. Turgeon s'est trouvé pris par les glaces, pendant qu'il était engagé à remorquer l'embarcation, et a été coupé en deux. Journal de Québec.

MORTS.—Le juge Ambrose Spencer et M. Henry Wheaton, deux célébrités américaines, sont morts le 14 courant.

REMARQUABLE COÏNCIDENCE.—Le 17 janvier, les paquebots New-York et Waterloo partaient de New-York pour Liverpool. Le 9 février ils entraient ensemble et à la même heure dans la rivière Mersey, après une traversée de 23 jours. C'est assez remarquable coïncidence que celle des deux navires partants le même jour, se séparant en mer, traversant l'Atlantique, et se retrouvant ainsi au port d'arrivée.

UN ENVOYÉ DU ST. SIÈGE.—M. Bedini était arrivé à Londres, chargé par le Souverain-Pontife d'une mission particulière près la cour de St. James.

BAVIÈRE.—On écrit de Munich: "Il est très-vrai que le ministre de l'intérieur vient d'adresser à toutes les autorités qui ressortent de la police du royaume, un rescrit en vertu duquel il leur est enjoint de n'accorder ni aux Jésuites fugitifs de la Suisse, ni aucune permission de leur suite, ni permis de séjour qui s'étende à plus de quelques jours (le cas de maladie excepté). Cette défense s'étend à toutes les maisons religieuses de Bavière. Ce rescrit, que public extenso le catholique de Mayence, se termine par l'injonction de faire connaître au ministère, si des Jésuites, appartenant à cette catégorie, ont paru dans le royaume; en quel nombre ils s'y sont introduits, et quel jour ils en sont sortis."

SARDAGNE.—Le roi de Sardaigne a convoqué son conseil d'état pour le 15 mars, à l'effet de lui soumettre diverses mesures financières.

Nous attirons une attention spéciale au discours de M. O'Reilly, publié sur la première page; ce discours n'est pas un travail aussi complet que celui que nous a débité l'autre jour le zélé missionnaire! Dans l'improvisation, il a dit clair et a cité beaucoup de faits, etc., qui lui ont échappé plus tard, et qu'il n'avait pas d'abord placés sur les feuilles qui devaient lui servir de guides.—Nos confrères qui le reproduiront, chose à laquelle nous les invitons, voudront bien nous en donner copie.

On nous prie d'annoncer que M. Gosselin, collecteur, est chargé de faire aux souscripteurs la distribution du traité de Calcul différentiel. M. Gosselin est aussi chargé des souscriptions.

Plusieurs correspondances, etc., remises.

MARIAGE.

A Lotbinière, le 6 du courant, par le révérend Messire Faucher, Louis Aubert Le Gendre, écuyer, Capitaine de Milice, à demoiselle Lucie Angé, du même lieu.

DÉCÈS.

A Berthier, le 10 du courant, après une maladie de 13 heures, M. Pierre Fiset, âgé de 54 ans et 4 mois. M. Fiset était père du Rév. Messire Fiset, curé de St. Cuthbert, A Yamachiche, le 11 du courant, Dame Marie Desautour, épouse de M. Gonzague Belmore, à l'âge de 25 ans. A Sorel, le 15, le Dr. Léon Gauthier, à 28 ans.

AVIS.

LE SOUS-SIGNÉ informe respectueusement Messieurs les Curés, MM. les Marguilliers et Syndics de Paroisses, (qui voudront bien le favoriser) qu'il entreprendra toutes espèces de PEINTURES DE EGLISE, dans le goût de celles de l'Evêché, telles qu'Arabesques, imitations de Fresques, Architecture, Bois, Marbre, etc. s'adresser à CASIMIR GOSSELIN, rue Panet No. 72 Faubourg Québec, ou par lettres, franchises de poste à M. A. F. TRUDEAU, Grand Vicariaire de la Cathédrale. Montréal, 25 février 1848.—St.

AVIS.

MM. Les membres du Clergé et Commissaires d'Ecoles, qui désireraient se procurer d'Instituteurs qualifiés, pourront s'adresser au soussigné par lettres affranchies.

J. P. VALADE, Préf.

JOURNAL.

Le Journal d'Agriculture (Français) paraît une fois en commencement de chaque mois; le prix de souscription n'est que de cinq chelins par année, les frais de poste à part. Ce journal a une grande circulation; il reçoit des annonces. C'est un journal où les marchands, les agriculteurs, les hommes de profession, &c. doivent avoir leurs noms et leurs adresses, etc. Les communications, lettres, etc. doivent être adressées, franchises de port, à M. l'Éditeur. Montréal, 5 février, 1848.

AVIS.

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTEURICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse de SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands seigneurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

Aussi—

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAINES EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SAILLIER, No. 179, rue Notre-Dame, Montréal.